

Collaborateur chargé de votre dossier :

www.gmh-notaires.fr
contact.gmh@paris.notaires.fr

QUESTIONNAIRE VENDEUR

(vente d'un bien individuel)

Pourquoi ce questionnaire ?

Plusieurs lois récentes vous obligent à garantir l'acheteur de votre bien immobilier sur de nombreux points. Par ailleurs, la jurisprudence impose au vendeur une obligation de transparence à l'égard de son acquéreur.

L'objet de ce document est de nous permettre de préparer au mieux l'acte de vente afin qu'il corresponde exactement à la situation de votre bien et aux accords intervenus avec votre acquéreur. Il nous permet également de vous conseiller utilement en attirant notre attention sur telle ou telle particularité de votre opération.

Nous vous remercions de prendre le temps de le remplir soigneusement et de ne pas omettre de le dater et de le signer à la fin, et de nous le retourner au plus vite.

Bien entendu, nous sommes à votre disposition pour vous aider si vous rencontrez une difficulté pour répondre aux questions. De même, n'hésitez pas à nous contacter pour demander à la personne qui s'occupe de votre dossier ou à l'un des notaires un rendez-vous téléphonique ou à l'Etude pour toute explication sur le déroulement de votre opération.

Dossier :

Collaborateur chargé de votre dossier :

1- VOTRE SITUATION PERSONNELLE

MONSIEUR :

| | |
|--|---|
| Nom : Profession : Nationalité : <i>Si vous êtes étranger, merci de nous adresser copie de votre carte de résident et de votre acte de naissance traduit en Français</i> | Prénoms (tous) : Naissance : - Date : - Commune : - Code Postal : |
| <input type="checkbox"/> célibataire <input type="checkbox"/> veuf <input type="checkbox"/> vous avez souscrit un PACS encore en vigueur <i>nous en adresser copie + copie de la déclaration au greffe</i> <input type="checkbox"/> vous avez souscrit un PACS que vous avez dénoncé <i>nous adresser copie de la dénonciation au greffe</i> | <input type="checkbox"/> marié : - Date : - Commune : - Code postal <i>Si vous avez établi un contrat de mariage, nous en adresser copie</i> <input type="checkbox"/> divorcé par jugement du tribunal de : en date du : ou en instance de divorce |
| Etes-vous commerçant, artisan ou dirigeant de société ? : <i>Si oui, nous joindre un justificatif de votre immatriculation au registre du commerce et des sociétés</i> | |
| Etes-vous en état de redressement judiciaire, liquidation de biens, cessation de paiement ? | |
| Avez-vous saisi la commission de surendettement des particuliers ? | |

MADAME :

| | |
|---|---|
| Nom : Profession : Nationalité : <i>Si vous êtes étrangère, merci de nous adresser copie de votre carte de résident et de votre acte de naissance traduit en Français</i> | Prénoms (tous) : Naissance : - Date : - Commune : - Code Postal : |
| <input type="checkbox"/> célibataire <input type="checkbox"/> veuve <input type="checkbox"/> vous avez souscrit un PACS encore en vigueur <i>nous en adresser copie + copie de la déclaration au greffe</i> <input type="checkbox"/> vous avez souscrit un PACS que vous avez dénoncé <i>nous adresser copie de la dénonciation au greffe</i> | <input type="checkbox"/> mariée : - Date : - Commune : - Code postal <i>Si vous avez établi un contrat de mariage, nous en adresser copie</i> <input type="checkbox"/> divorcée par jugement du tribunal de : en date du : ou en instance de divorce |
| Etes-vous commerçant, artisan ou dirigeant de société ? : <i>Si oui, nous joindre un justificatif de votre immatriculation au registre du commerce et des sociétés</i> | |
| Etes-vous en état de redressement judiciaire, liquidation de biens, cessation de paiement ? | |
| Avez-vous saisi la commission de surendettement des particuliers ? | |

COORDONNES AUXQUELLES L'ETUDE PEUT VOUS JOINDRE :

Adresse postale :

Numéros de téléphone :

- Fax :

| | |
|------------------------------|------------|
| - domicile : | - Email : |
| - lieu de travail Monsieur : | |
| - lieu de travail Madame : | |
| - portable Monsieur: | - Madame : |

| 1-SITUATION DU TERRAIN | | | |
|---|--|-----|-----|
| 1- Votre maison dépend-elle d'un lotissement ? | | OUI | NON |
| Si oui existe t-il une association syndicale qui fonctionne ? | | OUI | NON |
| Si tel est le cas, précisez ici les nom et coordonnées du président de l'association : | | | |
| 2- Votre maison dépend-elle d'une copropriété horizontale | | OUI | NON |
| Si oui : - il convient de faire établir un mesurage au titre de la « Loi carrez » - nous indiquer les nom et adresse du syndic : | | | |
| <i>Nous adresser copie du règlement du lotissement (ou du règlement de copropriété), du cahier des charges et des statuts de l'association syndicale - A défaut, l'Etude devra en solliciter des copies à vos frais.</i> | | OUI | NON |
| 3- Votre terrain a t-il fait l'objet d'un procès-verbal de bornage avec les propriétés voisines? <i>Le cas échéant, nous l'adresser</i> | | OUI | NON |
| 4- Etes-vous propriétaire (ou avez-vous été propriétaire dans les dix ans passés) d'un terrain (construit ou non) attenant à la propriété que vous vendez aujourd'hui ? | | OUI | NON |
| 5-Avez-vous connaissance de servitudes d'utilité publiques spécifique à votre maison (alignement, passage d'une canalisation publique en sous-sol, obligation de rétrocéder une partie de terrain résultant d'un ancien permis de construire, etc...) ? | | OUI | NON |

| 2- ETAT DU SOUS-SOL – POLLUTION – RISQUES NATURELS: | | | |
|---|--|-----|-----|
| - Avez-vous exploité des activités polluantes et/ou radioactives sur le terrain ? | | OUI | NON |
| - A votre connaissance, des activités polluantes ou radioactives ont-elles été effectuées sur le terrain par le passé, ou des déchets ont-ils pu être entreposés ? | | OUI | NON |
| - Avez-vous connaissance d'activités polluantes dans le voisinage ? | | OUI | NON |
| - Avez-vous connaissance de carrières souterraines à l'aplomb de votre terrain ? | | OUI | NON |
| - Votre terrain est-il inclus dans un Plan de Prévention des Risques ? (prévention des risques d'incendie, d'inondation, d'avalanche, de présence de marnières, ...) | | OUI | NON |
| <i>Si oui et que rien ne figure à ce sujet dans votre titre de propriété, merci de joindre les éléments en votre possession à ce sujet</i> | | | |
| En application de l'article L 125-5 du Code de l'environnement, si votre bien se trouve dans le périmètre d'un Plan de prévention des risques, vous devez établir le certificat prévu par l'article R 125-6 du Code de l'environnement. | | | |
| - Votre maison a t-elle fait l'objet d'une indemnisation au titre d'un sinistre de catastrophe naturelle ou technologique ? | | OUI | NON |
| <i>Si tel est le cas, le Code de l'environnement prévoit que vous devez en informer votre acquéreur il convient de nous adresser une note sur l'événement survenu et l'indemnisation perçue et la copie des correspondances avec la compagnie d'assurance</i> | | | |

| 3- SERVITUDES : | | | |
|------------------------|--|--|--|
| | | | |

| | | |
|---|------------|------------|
| 1- Avez-vous connaissance de servitudes particulière sur votre propriété ? (servitudes qui le grève ou qui lui profitent - par exemple, servitude de passage, de cour commune, d'interdiction de construire, etc...) <i>Si oui et que rien ne figure à ce sujet dans votre titre de propriété, merci de joindre le document arrêtant les modalités de cette servitude et de nous la préciser dans une note</i> | OUI | NON |
| 2- Avez-vous un mur séparatif ? 3- Si oui, savez-vous qui a la charge de son entretien ? : | OUI | OUI |
| 4- ASSAINISSEMENT : | | |
| 1- Votre maison est-elle - dans un zone d'assainissement collectif (présence d'un réseau dans la rue) - ou dans un zone sans assainissement collectif (absence de réseau) | OUI OUI | NON NON |
| 2- L'assainissement de votre maison s'effectue t-il : - par un système individuel (type 'fosse septique »): - par un raccordement au « tout-à-l'égout » <i>Si vous avez un système individuel, il convient de nous adresser : - la copie du dossier d'installation - le certificat de conformité de celui ci, délivré par le Service Public d'Assainissement Communal (SPANC) (qu'il faut faire établir de toute urgence si vous n'en disposez pas encore)</i> | OUI OUI | NON NON |
| 2- Avez-vous reçu une mise en demeure de faire des travaux sur votre installation ? <i>Si oui, nous en adresser copie</i> | OUI | NON |
| 3- Y a t-il un raccordement distinct pour les eaux pluviales et les eaux usées ? | OUI | NON |
| 4- En cas d'assainissement par « tout-à-l'égout » : - la connexion au réseau public est-elle effectuée ? - la taxe de raccordement est-elle acquittée ? | OUI OUI | NON NON |
| 5- Si vous n'êtes pas raccordé au réseau de « tout-à-l'égout » mais que celui-ci existe : disposez-vous d'un arrêté du maire vous autorisant à titre dérogatoire à ne pas être raccordé ? <i>Nb : si vous êtes dans une zone dans laquelle existe un réseau de tout à l'égout et que vous n'êtes pas raccordé, vous devez justifier à votre acquéreur d'une dérogation résultant d'un arrêté du Maire.</i> | OUI | NON |

| | | |
|--|------------|------------|
| 5- SITUATION DU BATIMENT : | | |
| 1- Construction : - Avez-vous fait construire le bâtiment vendu (ou l'un d'entre eux) ? <i>Si oui, nous adresser la copie du permis de construire, de la déclaration d'achèvement de travaux et du certificat de conformité</i> | OUI | NON |
| - Ces travaux sont-ils achevés depuis moins de dix ans ? - Si oui, avez-vous souscrit une assurance dommage-ouvrage couvrant la garantie décennale ? <i>Si oui, nous adresser l'attestation de souscription et de paiement de l'assurance, ainsi que la police intégrale A défaut, nous adresser la liste des toutes les entreprises intervenues sur le chantier avec leur adresse et leurs attestations d'assurance</i> | OUI OUI | NON NON |
| - Ces travaux sont-ils achevés depuis moins de cinq ans ? <i>Si oui, prendre rendez-vous à l'Etude en vous munissant de votre dossier de construction et de toutes les factures, afin de calculer ensemble le montant de la TVA qui sera retenue sur le prix de vente</i> | OUI | NON |
| - Avez-vous acquitté l'ensemble des taxes fiscales générées par le permis de construire ? | OUI | NON |

| | | |
|--|--------------------|--------------------|
| <p><i>Le cas échéant, nous adresser quittance du paiement</i></p> | | |
| <p>- Ce permis contenait-il des prescriptions particulières (<i>par. ex. la cession à la commune d'une bande de terrain ?</i>)</p> | <p>OUI OUI</p> | <p>NON NON</p> |
| <p>2- Travaux postérieurs à la construction : - Avez-vous effectué des travaux postérieurs à la construction visibles de l'extérieur ou qui ont pu augmenter la surface de la maison ou de bâtiments ou changer l'affectation de certaines parties ? - Ces travaux ont-ils fait l'objet d'un permis de construire ou d'une déclaration de travaux ?</p> | <p>OUI</p> | <p>NON</p> |
| <p>3- Eléments d'équipements : - Certains équipements de votre maison sont-ils encore sous garantie (chaudière, climatisation, électroménagers éventuellement inclus dans la vente, etc...? <i>Si oui, nous adresser copie des contrats de garantie ou factures</i></p> | | |

| 6- DIAGNOSTICS TECHNIQUES : | | |
|---|------------|------------|
| <p>1- Amiante :</p> <p>- Avez-vous fait établir le diagnostic concernant la présence d'amiante dans la maison ? <i>Si oui, nous en adresser l'original</i> <i>Si non, vous devez mandater rapidement une entreprise agréée à cet effet afin de nous l'adresser avant la vente</i></p> | OUI | NON |
| <p>2- Plomb :</p> <p>- Avez-vous reçu de la préfecture une notification à l'effet d'établir un diagnostic sur la présence éventuelle de peintures au plomb dans vos locaux ? - Avez-vous connaissance d'un cas de saturnisme (intoxication par le plomb) parmi les occupants ? - votre maison a-t-elle été édifée avant 1948 ? <i>En cas de réponse positive à l'une de ces trois questions, vous devez faire établir rapidement un état d'accessibilité au plomb par une entreprise agréée et me faire adresser l'original avant la vente. ce diagnostic se périmé au bout d'un an : pensez à le renouveler si nécessaire en fonction de la date de signature de la vente et à nous adresser le renouvellement!!!</i></p> | OUI OUI | NON NON |
| <p>3 - Termites :</p> <p>- Avez-vous reçu du Maire une notification au titre de la présence de termites ? - A votre connaissance, la maison ou le terrain sont-ils contaminés par les termites ou d'autres insectes xylophages ? - Si oui, avez-vous effectué un traitement ? <i>Dans certains départements, tels que Paris, les Hauts de seine ou les Yvelines, vous devez faire un état parasitaire et l'annexer à la promesse et à la vente si vous voulez être exonéré de toute responsabilité sur ce point vis-à-vis de votre acquéreur. Ce diagnostic se périmé au bout de trois mois: pensez à le renouveler si nécessaire en fonction de la date de signature de la vente et à nous adresser le renouvellement!!!</i></p> | OUI OUI | NON NON |
| <p>4- Gaz :</p> <p>- Disposez-vous d'une installation intérieure de gaz ? - Si oui, a t-elle fait l'objet d'un diagnostic sécurité (art. 17 de la loi 2003-8 du 3 janvier 2003) <i>En cas de réponse positive, merci de nous le transmettre</i></p> | OUI OUI | NON NON |
| <p>5- Electricité :</p> <p>- Disposez-vous d'une installation intérieure d'électricité ? - Si oui, a t-elle fait l'objet d'un diagnostic sécurité <i>En cas de réponse positive, merci de nous le transmettre, ainsi que le certificat de compétence et l'attestation d'assurance qui vous seront remis</i></p> | OUI | NON |
| <p>6—Performance Energétique:</p> <p>- Avez-vous fait établir le diagnostic concernant performance énergétique de votre bien ? <i>Si oui, nous en adresser l'original</i> <i>Si non, vous devez mandater rapidement une entreprise agréée à cet effet afin de nous l'adresser avant la vente</i></p> | | |

| 7- CONTRATS EXISTANTS SUR LE BIEN : | | |
|--|------------|------------|
| <p>1- BAIL</p> <ul style="list-style-type: none"> - La maison sera t-elle libre le jour de la vente ? - A t-elle été louée précédemment ? <p><i>Si oui, joindre copie du bail et l'original du congé donné par le locataire, ou du congé délivré par vos soins.</i></p> <p><i>Si la maison est vendue occupée, nous adresser, outre la copie du bail de toutes ses annexes et avenants, la dernière quittance de loyer et le montant actuel du dépôt de garantie pour permettre les remboursements entre vous et votre acquéreur.</i></p> | OUI OUI | NON NON |
| <p>2- AFFICHAGE</p> <ul style="list-style-type: none"> - La maison supporte t-elle un contrat d'affichage ou de téléphonie mobile ? <p><i>Si oui, nous adresser copie du contrat d'affichage et de la dernière quittance de paiement de la redevance.</i></p> | OUI | NON |
| <p>3-ALARME</p> <ul style="list-style-type: none"> - La maison fait-elle l'objet d'un contrat d'alarme ou d'intervention ? <p><i>Si oui, nous adresser copie du contrat avec les montants à jour du coût des prestations Il faudra prévoir de transmettre à l'acquéreur tous les éléments nécessaires au fonctionnement du système.</i></p> | OUI | NON |
| <p>4-AUTRES CONTRATS ?</p> <ul style="list-style-type: none"> - La maison fait-elle l'objet d'autres contrats (entretien de chaudière, ramonage, dératisation, etc...) <p><i>Le cas échéant, nous adresser copie de ceux qui peuvent être repris par l'acquéreur.</i></p> | OUI | NON |
| <ul style="list-style-type: none"> - Certains équipements font-ils encore l'objet de garanties ? <p><i>le cas échant, nous adresser copie des factures ou certificats de garantie</i></p> | OUI | NON |
| <p>5-PROCEDURES</p> <ul style="list-style-type: none"> - Etes-vous partie à des procédures judiciaires au sujet de votre maison (avec des entreprises ou des voisins)? <p><i>Si oui, nous adresser une note sur la nature de la procédure, les parties et le stade d'avancement</i></p> | | |
| <p>6- ASSURANCE INCENDIE</p> <p><i>merci de nous adresser copie de votre attestation d'assurance et copie de la dernière quittance du contrat d'assurance incendie</i></p> <p><i>NB : le Code des assurances prévoit que votre contrat est transmis de plein droit à l'acquéreur et que c'est à lui qu'il appartient, s'il le souhaite, de le résilier. Nous vous invitons à lui communiquer une copie de ce contrat dès maintenant pour qu'il fasse son choix.</i></p> | | |
| <u>8- PISCINE</u> | | |
| <p>Votre maison est-elle équipée d'une piscine ?</p> <p>Nous attirons votre attention sur les dispositions de l'Article L 128-2 du Code de la construction et de l'habitation issu de la loi numéro 2003-9 du 4 Janvier 2003 aux termes desquelles :</p> <p><i>« Les propriétaires de piscines enterrées non closes privatives à usage individuel ou collectif installées avant le 1^{er} Janvier 2004 doivent avoir équipé au 1^{er} Janvier 2006 leur piscine d'un dispositif de sécurité normalisé, sous réserve qu'existe à cette date un tel dispositif adaptable à leur équipement.</i></p> <p><i>En cas de location saisonnière de l'habitation, un dispositif de sécurité doit être installé avant le 1^{er} Mai 2004. »</i></p> | OUI OUI | NON NON |

| | | |
|--|--|--|
| <i>Merci de nous fournir la facture d'installation du dispositif de sécurité ainsi que le justificatif de conformité de celui-ci aux normes actuellement en vigueur.</i> | | |
|--|--|--|

| 9- CHAUFFAGE | | |
|--|-----|-----|
| <ul style="list-style-type: none"> - La maison possède t-elle une cuve à mazout? <i>Le cas échéant, voir avec l'acquéreur s'il y a lieu d'effectuer un remboursement du contenu</i> | OUI | NON |
| <ul style="list-style-type: none"> - Est-elle raccordée au gaz de ville ? | OUI | NON |

| 10- PRETS - HYPOTHEQUES | | |
|--|-----|-----|
| <ul style="list-style-type: none"> - Une procédure de saisie immobilière est-elle en cours sur le bien à vendre ? | OUI | NON |
| <ul style="list-style-type: none"> - Avez-vous souscrit un ou plusieurs prêts avec hypothèques sur le bien à vendre ? | OUI | NON |
| <ul style="list-style-type: none"> - Avez-vous un crédit-relais dans l'attente de la vente de ce bien ? | OUI | NON |
| <p><i>Si oui, joindre pour chacun de ces prêts un document indiquant l'adresse de la banque et les références du prêt et les noms et coordonnées de la personne qui traite votre dossier pour que nous puissions demander un décompte des sommes restant dues, ou une attestation du fait qu'ils sont remboursés</i></p> | | |

| 11- PLUS-VALUE | | |
|---|---|---|
| <p>Les lois de finance pour 2004 et 2012 réforment le régime d'imposition des plus-values réalisées par les particuliers lors de la cession d'immeubles, de meubles ou de parts de société à prépondérance immobilière.</p> <p><i>La déclaration et le paiement de l'impôt sont effectués lors de la régularisation de la vente, par prélèvement sur le prix.</i></p> <p>Afin de nous permettre d'établir cette déclaration en effectuant un calcul le plus précis possible en vous faisant bénéficier de toutes les déductions auxquelles vous pouvez avoir droit, vous voudrez bien répondre au questionnaire ci-dessous et nous adresser les pièces correspondantes:</p> | | |
| CHAMP D'APPLICATION | | OBSERVATIONS |
| | <p>1- Avez-vous le statut fiscal de Marchand de biens ?</p> <p style="text-align: center;"><input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON</p> | <p><i>Si tel est le cas, la vente peut relever d'un autre régime, tel que celui des plus-values professionnelles. Il convient de prendre rendez-vous avec nous pour évoquer ce point.</i></p> |
| | <p>2- Le bien cédé se trouve t'il à l'actif d'une entreprise individuelle ?</p> <p style="text-align: center;"><input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON</p> | |
| | <p>3- Le bien fait-il l'objet d'une location en meublé professionnel (LMP) ?</p> <p style="text-align: center;"><input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON</p> | |

| | | |
|--|---|--|
| <p>CAS D'EXONERATION</p> | <p>1- Le bien cédé constitue votre résidence principale ?</p> <p><input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON</p> <p>2- Le prix de cession est inférieur à 15.000,00 euros ?</p> <p><input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON</p> <p>3- Détenez-vous ce bien depuis plus de 30 ans ?</p> <p><input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON</p> | <p><i>NB : Si vous entrez dans un des cas d'exonération ci-contre, il n'y a pas lieu de répondre aux questions suivantes relatives la plus-value éventuelle</i></p> |
| <p>FRAIS ACQUITTES LORS DE LA CESSION</p> | <p>Avez-vous engagé des frais pour parvenir à la présente vente ?</p> <p>(Certificats amiante, plomb, mesurage loi carrez, indemnisation d'un locataire, honoraires d'architecte pour dossier préalable de permis de construire...)</p> <p><input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON</p> | <p><i>Fournir copie des <u>factures</u> correspondantes. La justification des frais engagés permet de minorer la plus-value.</i></p> |
| <p>PRIX D'ACQUISITION</p> | <p>Les biens ont été acquis à titre :</p> <p>- Onéreux : (vente, échange, licitation, adjudication)</p> <p><input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON</p> <p>- Gratuit : (donation, succession)</p> <p><input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON</p> | <p><i>Dans tous les cas, fournir les relevés comptable de l'Officier Notarial concerné.</i></p> <p><i>Si les biens proviennent d'une succession, fournir le justificatif du paiement des droits de succession ainsi que la déclaration de succession.</i></p> |
| <p>MAJORATION POUR TRAVAUX</p> | <p>1- Avez-vous fait réaliser par une entreprise des travaux sur le bien vendu ?</p> <p><input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON</p> <p><i>(Travaux de construction, reconstruction, agrandissement ou amélioration)</i></p> | <p><i>Fournir copie des <u>factures des entreprises</u> ayant réalisé ces travaux. (les travaux réalisés par un particulier ne sont pas pris en compte). Les dépenses dites "Locatives" ne sont pas prises en compte. Les dépenses d'entretien et de réparation ne sont pas prises en compte (même grosse réparation).</i></p> <p><i>Les dépenses prises en compte pour la détermination de l'impôt sur le revenu (déduites du revenu foncier) sont exclues.</i></p> |
| <p>TITULAIRE DE PENSION VIEILLESSE OU DE CARTE D'INVALIDITE</p> | <p>Si vous êtes titulaire de pension de vieillesse ou de la carte d'invalidité correspondant au classement dans la deuxième ou la troisième catégorie et que</p> | |

| | | |
|--|---|--|
| | <p>vous n'étiez pas passible de l'impôt de solidarité sur la fortune au titre de l'avant dernière année précédent celle de la cession, veuillez indiquer ci-après votre revenu fiscal de référence au titre de cette même avant-dernière année :</p> <p>Revenu fiscal de référence :</p> <div style="border: 1px solid black; height: 20px; width: 100%; margin-top: 5px;"></div> | <p><i>Selon le revenu fiscal de référence, les conditions ci-contre peuvent vous exonérer de toute plus-value.</i></p> |
|--|---|--|

| | | |
|--|--|---|
| <p>REINVESTISSEMENT DU PRIX DANS LES VINGT QUATRE MOIS</p> <p><i>(vendeur locataire de sa résidence principale)</i></p> | <p>Vous pourrez bénéficier de l'exonération de plus-values dans les conditions suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - première cession d'un logement à usage d'habitation, - vous n'êtes pas ni n'avez été détenteur de votre résidence principale depuis ces quatre dernières années, que ce soit par vous-même ou par personne interposée, ni même au titre d'usufruitier ou de nu-propriétaire. <p>Le bénéfice de l'exonération sera remis en cause si les fonds disponibles de la vente ne sont pas réinvestis au plus tard dans le délai de vingt-quatre mois de la date de celle-ci dans l'acquisition ou la construction d'une résidence principale.</p> | <p><i>Mention devra être faite sur votre prochaine déclaration de revenus (de l'année en cours) du montant de la plus-value exonérée.</i></p> |
| <p>DEPART EN ETABLISSEMENT ACCUEILLANT LES PERSONNES AGEES OU HANDICAPEES</p> | <p>Vous pourrez bénéficier de l'exonération de plus-values aux conditions suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - les biens vendus ont constitué votre résidence principale avant votre entrée dans un établissement visé à l'article L312-1 Code de l'action sociale (établissement accueillant les personnes âgées ou | <p><i>Nous fournir une attestation de</i></p> |

| | | |
|--|---|--|
| | <p>handicapées notamment),</p> <ul style="list-style-type: none"> - ces biens n'ont fait depuis lors l'objet d'aucune occupation ; - la cession intervient moins de deux ans suivant votre entrée dans l'établissement, - vous n'êtes pas assujetti à l'impôt de solidarité sur la fortune au titre de l'avant-dernière année précédant celle de la cession ; - vous êtes bénéficiaire d'un revenu fiscal lors de l'avant-dernière année précédant celle de la cession non supérieur à la limite légale de l'article 1417 du Code général des impôts. | <p><i>l'établissement d'accueil mentionnant votre date d'entrée.</i></p> |
|--|---|--|

12- OBSERVATIONS OU PARTICULARITES :

Indiquez ici les particularités qu'il vous paraît utile de porter à la connaissance de votre acquéreur ou qui peuvent aider au bon déroulement du dossier :

Fait à :

Le :

(à dater et signer par chacun des vendeurs)

MENTION LEGALE D'INFORMATION

Conformément à l'article 32 de la loi n°78-17 «Informatique et Libertés» du 6 janvier 1978 modifiée, l'office notarial dispose d'un traitement informatique pour l'accomplissement des activités notariales, notamment de formalités d'actes. A cette fin, l'Office est amené à enregistrer des données concernant les parties et à les transmettre à certaines administrations, notamment à la conservation des hypothèques aux fins de publicité foncière des actes de vente et à des fins foncières, comptables et fiscales. Chaque partie peut exercer ses droits d'accès et de rectification aux données la concernant auprès de l'Office Notarial : GMH NOTAIRES à ISSY-LES-MOULINEAUX (Hauts-de-Seine), 6 rue André Chénier. Téléphone : 01.46.44.57.35 Télécopie : 01.55.95.91.60 Courriel : gmh.associes@paris.notaires.fr . Pour les seuls actes relatifs aux mutations immobilières, certaines données sur le bien et son prix, sauf opposition de la part d'une partie auprès de l'Office, seront transcrites dans une base de données immobilière à des fins statistiques.